

# Fiche de données de sécurité

page: 1/16

BASF Fiches de données de sécurité selon le règlement n° 1907/2006/CE

Date / mise à jour le: 09.05.2014

Version: 6.0

Produit: **PRELUDE 20 FS**

(ID Nr. 30207649/SDS\_CPA\_FR/FR)

date d'impression 09.05.2014

## SECTION 1: Identification de la substance / préparation et de la société / entreprise.

### 1.1. Identificateur de produit

## PRELUDE 20 FS

### 1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées significatives: produit phytosanitaire, fongicide

### 1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société:

BASF Agro SAS  
21, chemin de la Sauvegarde  
69134 ECULLY cedex  
FRANCE

Téléphone: +33 1 4964-5732  
adresse E-Mail: securite-produits.france@basf.com

### 1.4. Numéro d'appel d'urgence

Tél.: 01 40 05 48 48 Centre Anti-Poisons de Paris  
Fax: 01 49 64 53 80 (heures de bureau)  
International emergency number (Numéro d'urgence international):  
Téléphone: +49 180 2273-112

---

## SECTION 2: Identification des dangers

### 2.1. Classification de la substance ou du mélange

Conformément au Règlement (CE) No 1272/2008 [CLP]

Aquatic Acute 1

Aquatic Chronic 1

Conformément à la Directive 67/548/CEE ou 1999/45/CE

Dangers possibles:

Très toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

Pour les classifications mentionnées dans cette section par un texte incomplet, se référer au texte intégral dans la section 16.

## 2.2. Éléments d'étiquetage

Système Général Harmonisé (SGH) en vigueur en France.

Pictogramme:



Mention d'avertissement:

Attention

Mention de Danger:

H400	Très toxique pour les organismes aquatiques.
H410	Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
EUH401	Respectez les instructions d'utilisation pour éviter les risques pour l'homme et l'environnement.

Conseil de Prudence (Prévention):

P261	Éviter de respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.
P270	Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.
P271	Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.
P273	Éviter le rejet dans l'environnement.

Conseils de prudence (Intervention):

P391	Recueillir le produit répandu.
------	--------------------------------

Conseils de Prudence (Stockage):

P405	Garder sous clef.
------	-------------------

Conseil de Prudence (Élimination):

P501	Faire éliminer le contenu/récipient dans un point de collecte des déchets spéciaux ou dangereux.
------	--

Conformément à la Directive 67/548/CEE ou 1999/45/CE

Classement/étiquette en vigueur en France.

Symbole(s) de danger

N Dangereux pour l'environnement.



Phrase(s)-R

R50/53

Très toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

Le(s) conseil(s) de prudence

S2

Conserver hors de portée des enfants.

S13

Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux.

S20/21

Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation.

S46

En cas d'ingestion, consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette.

S60

Éliminer le produit et son récipient comme un déchet dangereux.

S61

Éviter le rejet dans l'environnement. Consulter les instructions spéciales/la fiche de données de sécurité.

SP 1

Ne pas polluer l'eau avec le produit ou son emballage. [Ne pas nettoyer le matériel d'application près des eaux de surface./Éviter la contamination via les systèmes d'évacuation des eaux à partir des cours de ferme ou des routes.]

## 2.3. Autres dangers

Conformément au Règlement (CE) No 1272/2008 [CLP]

Voir section 12 - Résultats des évaluations PBT et vPvB.

Si cela est pertinent, des informations sont données dans cette section sur d'autres dangers qui ne donnent pas lieu à classification mais qui peuvent contribuer au danger global de la substance ou du mélange.

---

## SECTION 3: Composition / Information sur les composants

### 3.1. Substances

Pas applicable

### 3.2. Mélanges

Caractérisation chimique

produit de traitement des semences, suspension concentrée (SC)

Composants dangereux (GHS)

---

BASF Fiches de données de sécurité selon le règlement n° 1907/2006/CE

Date / mise à jour le: 09.05.2014

Version: 6.0

Produit: **PRELUDE 20 FS**

(ID Nr. 30207649/SDS\_CPA\_FR/FR)

date d'impression 09.05.2014

---

conformément au Règlement (CE) N° 1272/2008

Copper(2+),tetrakis[N-propyl-N-[2-(2,4,6-trichlorophenoxy)ethyl]-1H-imidazole-1-carboxamide-  
.kappa.O1]-,dichloride

Teneur (W/W): 18 %

Numéro CAS: 156065-03-1

Acute Tox. 4 (par voie orale)

Aquatic Acute 1

Aquatic Chronic 1

Facteur M - aigüe: 10

H302, H400, H410

Kaolin

Teneur (W/W): &lt; 20 %

Numéro CAS: 1332-58-7

Numéro-CE: 310-194-1

propane-1,2-diol

Teneur (W/W): &lt; 15 %

Numéro CAS: 57-55-6

Numéro-CE: 200-338-0

Numéro d'enregistrement REACH:

01-2119456809-23

Composants dangereux

conformément à la directive 1999/45/CE

Copper(2+),tetrakis[N-propyl-N-[2-(2,4,6-trichlorophenoxy)ethyl]-1H-imidazole-1-carboxamide-  
.kappa.O1]-,dichloride

Teneur (W/W): 18 %

Numéro CAS: 156065-03-1

Symbole(s) de danger: Xn, N

Phrase(s)-R: 22, 50/53

Kaolin

Teneur (W/W): &lt; 20 %

Numéro CAS: 1332-58-7

Numéro-CE: 310-194-1

propane-1,2-diol

Teneur (W/W): &lt; 15 %

Numéro CAS: 57-55-6

Numéro-CE: 200-338-0

Numéro d'enregistrement REACH: 01-2119456809-23

Pour les classifications mentionnées dans cette section par un texte incomplet, comprenant les identifications de danger, les symboles de danger, les phrases R et les mentions de danger, se référer au texte intégral dans la section 16.

## SECTION 4: Premiers Secours

### 4.1. Description des premiers secours

Retirer les vêtements souillés.

Après inhalation:

Repos, air frais.

Après contact avec la peau:

Laver à fond avec de l'eau et du savon.

Après contact avec les yeux:

Laver à fond à l'eau courante pendant au moins 15 minutes en maintenant les paupières écartées.

Après ingestion:

Se rincer la bouche et boire de l'eau abondamment.

### 4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes: Aucune réaction particulière du corps humain au produit n'est connue.

### 4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement: Traitement symptomatique (décontamination, fonctions vitales).

## SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie

### 5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction recommandés:

eau pulvérisée, dioxyde de carbone, mousse, poudre d'extinction

### 5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

monoxyde de carbone, chlorure d'hydrogène, dioxyde de carbone, oxydes d'azote, composé organo-chloré

Les substances et les groupes de substances cités peuvent être libérés lors d'un incendie.

### 5.3. Conseils aux pompiers

Équipement particulier de protection:

Porter un appareil respiratoire autonome et une combinaison de protection contre les agents chimiques.

Autres informations:

En cas d'incendie et/ou d'explosion, ne pas respirer les fumées. Refroidir les récipients menacés avec de l'eau. Recueillir séparément l'eau d'extinction contaminée, ne pas la laisser pénétrer dans les canalisations ou les égouts. Éliminer les résidus de combustion et l'eau contaminée, en respectant les prescriptions réglementaires locales.

## SECTION 6: Mesures à prendre en cas de rejet accidentel

### 6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Utiliser un vêtement de protection individuelle. Eviter le contact avec la peau, les yeux, les vêtements. Ne pas respirer les vapeurs/aérosols.

### 6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas rejeter dans la terre/le sous-sol. Ne pas rejeter dans les canalisations d'égout/les eaux superficielles/les eaux souterraines.

### 6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Pour de petites quantités: ramasser avec un produit absorbant les liquides (par ex. sable, sciure, liant universel, Kieselguhr).

Pour de grandes quantités: Endiguer. Pomper le produit.

Le produit récupéré doit être éliminé conformément à la réglementation en vigueur. Collecter séparément dans des emballages adaptés étiquetés et qu'il est possible de fermer. Nettoyer à fond les objets et le sol souillés avec de l'eau et un détergent en observant les réglementations en vigueur.

### 6.4. Référence à d'autres sections

Les informations concernant les contrôles de l'exposition/la protection individuelle et les considérations relatives à l'élimination se trouvent en section 8 et 13.

---

## SECTION 7: Manipulation et stockage

### 7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Aucune mesure particulière nécessaire si le stockage et la manipulation sont appropriés. Veiller à une bonne aération et ventilation de l'espace de stockage et du lieu de travail. Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation. Se laver les mains et/ou le visage avant les pauses et après le travail.

Protection contre l'incendie et l'explosion:

Pas de mesures particulières nécessaires. La substance/le produit n'est pas combustible. Le produit n'est pas explosif.

### 7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Séparer des denrées alimentaires, y compris celles pour animaux.

Autres données sur les conditions de stockage: Conserver à l'écart de la chaleur. Protéger de l'action directe des rayons de soleil.

Protéger des températures inférieures à : 0 °C

Le produit se cristallise en dessous de la limite de température.

Protéger des températures supérieures à : 40 °C

Les caractéristiques du produit peuvent se modifier si la substance/le produit est stocké(e) au-dessus de la température indiquée pour une durée prolongée.

### 7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Pour l'(les) usage(s) pertinents identifiés dans la section 1, l'avis mentionné dans cette section 7 doit être respecté.

---

## SECTION 8: Contrôle de l'exposition / Protection individuelle

### 8.1. Paramètres de contrôle

#### Paramètres d'exposition à contrôler sur le lieu de travail

1332-58-7: Kaolin

VME 10 mg/m<sup>3</sup> (VLEP-INRS (FR))

Limite donnée à titre indicatif

### 8.2. Contrôles de l'exposition

#### Équipement de protection individuelle

Protection respiratoire:

Protection respiratoire non nécessaire

Protection des mains:

Gants de protection appropriés résistant aux agents chimiques (EN 374), également dans le cas d'un contact direct prolongé (conseillé: index de protection 6, correspondant à un temps de perméation > 480 minutes selon EN 374): p.ex. en caoutchouc nitrile (0,4 mm), caoutchouc chloroprène (0,5 mm), caoutchouc butyle (0,7 mm), entre autres.

Protection des yeux:

Lunettes de sécurité avec protections latérales (lunettes à monture) (p.ex. EN 166)

Vêtements de protection:

Choisir la protection corporelle en fonction de l'activité et du type d'exposition, p.ex. tablier, bottes de protection, combinaison de protection contre les produits chimiques (conforme à la norme EN 14605 en cas d'éclaboussures ou EN ISO 13982 pour les poussières).

#### Mesures générales de protection et d'hygiène

Pour la manipulation des produits phytosanitaires conditionnés dans des emballages tels que ceux destinés à l'utilisateur final, il faut tenir compte des recommandations pour les équipements de protection personnelle telles que figurant dans le mode d'emploi. Éviter le contact avec la peau, les yeux, les vêtements. Le port d'un vêtement de travail fermé est recommandé. Ranger séparément les vêtements de travail. Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux. Des mesures spécifiques pour le contrôle de l'exposition et la protection individuelle sont données en section 15.

---

## SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques

### 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Etat physique: suspension

Couleur: rouge

Odeur: inodore

Seuil olfactif:	non applicable, odeur non perceptible.
Valeur du pH:	env. 5 - 7 (25 °C) (mesuré(e) avec le produit non dilué)
Température de fusion:	env. 0 °C Données se rapportant au solvant
Température d'ébullition:	env. 100 °C
Point d'éclair:	Pas de point d'éclair - Mesure réalisée jusqu'à la température d'ébullition.
Vitesse d'évaporation:	non applicable
Inflammabilité:	non applicable
Limite inférieure d'explosivité:	Compte tenu de la composition de ce produit et de l'expérience acquise, aucun risque n'est attendu si le produit est utilisé dans les conditions standards pour l'usage préconisé.
Limite supérieure d'explosivité:	Compte tenu de la composition de ce produit et de l'expérience acquise, aucun risque n'est attendu si le produit est utilisé dans les conditions standards pour l'usage préconisé.
Température d'auto-inflammation:	440 °C
Pression de vapeur:	env. 23 hPa (20 °C) Données se rapportant au solvant
Densité:	env. 1,22 g/cm <sup>3</sup> (20 °C)
densité de vapeur relative (air):	non applicable
Solubilité dans l'eau:	miscible
Coefficient de partage n-octanol/eau (log Kow):	non applicable
Décomposition thermique:	non déterminé
Viscosité dynamique:	env. 62 mPa.s (20 °C)
Risque d'explosion:	aucune propriété explosive
Propriétés comburantes:	non comburant

## 9.2. Autres informations

Autres informations:

Si nécessaire, des informations sur d'autres paramètres physiques et chimiques sont indiqués dans cette section.



## SECTION 10: Stabilité et réactivité

### 10.1. Réactivité

Pas de réactions dangereuses, si les prescriptions/indications pour le stockage et la manipulation sont respectées.

### 10.2. Stabilité chimique

Le produit est stable, lorsque les prescriptions/recommandations pour le stockage sont respectées.

### 10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Pas de réactions dangereuses, si les prescriptions/indications pour le stockage et la manipulation sont respectées.

### 10.4. Conditions à éviter

Voir les renseignements sur l'entreposage à la section 7.

### 10.5. Matières incompatibles

Produits à éviter:

bases fortes, acides forts, oxydants puissants

### 10.6. Produits de décomposition dangereux

Produits de décomposition dangereux:

Aucun produit de décomposition dangereux, si les prescriptions/indications pour le stockage et la manipulation sont respectées.

---

## SECTION 11: Informations toxicologiques

### 11.1. Informations sur les effets toxicologiques

#### Toxicité aiguë

Evaluation de la toxicité aiguë:

Pratiquement pas toxique après une ingestion unique. Pratiquement pas toxique après contact cutané unique. Pratiquement pas toxique après inhalation unique.

Données expérimentales/calculées:

DL50 rat (par voie orale): > 2.000 mg/kg (Directive 92/69/CEE, B.1)

CL50 rat (par inhalation): > 2,16 mg/l 4 h

Aucune mortalité n'a été constatée. Le produit n'a pas été testé. L'indication est déduite des propriétés des différents constituants. Test d'un mélange poussière-aérosol.

DL50 rat (par voie cutanée): > 4.000 mg/kg (Directive 92/69/CEE, B.3)

#### Irritation

Evaluation de l'effet irritant:

Non-irritant pour la peau. Non-irritant pour les yeux.

Données expérimentales/calculées:

Corrosion/irritation de la peau lapin: non irritant (Directive 92/69/CEE, B.4)

Lésion oculaire grave/irritation lapin: non irritant (Directive 92/69/CEE, B.5)

#### Sensibilisation des voies respiratoires/de la peau

Evaluation de l'effet sensibilisant:

Il n'y a aucun signe d'un éventuel effet de sensibilisation de la peau.

Données expérimentales/calculées:

test de Buehler modifié cobaye: N'a pas d'action sensibilisante dans les essais sur animaux.

#### mutagénicité des cellules germinales

Evaluation du caractère mutagène:

Le produit n'a pas été testé. L'indication est déduite des propriétés des différents constituants. Les tests de mutagenèse ne donnent aucune indication pour un potentiel génotoxique.

#### cancérogénicité

Evaluation du caractère cancérogène:

Le produit n'a pas été testé. L'indication est déduite des propriétés des différents constituants.

*Données relatives à : Copper(2+), tetrakis[N-propyl-N-[2-(2,4,6-trichlorophenoxy)ethyl]-1H-imidazole-1-carboxamide-.kappa.O1]-, dichloride*

*Evaluation du caractère cancérogène:*

*Les tumeurs apparues en expérimentation animale sont basées sur un mécanisme d'action réversible et non génotoxique, pour lequel une dose sans effet a pu être déterminée. Après administration unique ou de courte durée de la substance dans des concentrations faibles, un effet cancérogène peut toutefois être pratiquement exclu.*

#### toxicité pour la reproduction

Evaluation de la toxicité pour la reproduction:

Le produit n'a pas été testé. L'indication est déduite des propriétés des différents constituants. Les tests sur animaux n'ont révélé aucune indication pour des altérations de la fertilité.

#### Toxicité pour le développement

Evaluation du caractère tératogène:

Le produit n'a pas été testé. L'indication est déduite des propriétés des différents constituants. Les tests sur animaux réalisés avec des quantités qui ne sont pas toxiques pour les animaux adultes ne donnent pas d'indice pour un effet toxique pour les embryons.

#### Toxicité en cas de dose répétée et de toxicité spécifique à un organe cible (exposition répétée)

Evaluation de la toxicité après administration répétée:

Le produit n'a pas été testé. L'indication est déduite des propriétés des différents constituants.

*Données relatives à : Copper(2+), tetrakis[N-propyl-N-[2-(2,4,6-trichlorophenoxy)ethyl]-1H-imidazole-1-carboxamide-.kappa.O1]-, dichloride*

*Evaluation de la toxicité après administration répétée:*

*Des effets adaptatifs ont été observés en expérimentation animale, après exposition répétée.*

#### Autres informations sur la toxicité

Une utilisation non conventionnelle peut conduire à des effets néfastes pour la santé.

## SECTION 12: Informations écologiques

### 12.1. Toxicité

Evaluation de la toxicité aquatique:

Très toxique pour les organismes aquatiques. Peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique. Le produit n'a pas été testé. L'indication est déduite des propriétés des différents constituants.

*Données relatives à : Copper(2+), tetrakis[N-propyl-N-[2-(2,4,6-trichlorophenoxy)ethyl]-1H-imidazole-1-carboxamide-.kappa.O1]-, dichloride*

*Toxicité vis-à-vis des poissons:*

*CL50 (96 h) 1,56 mg/l, Oncorhynchus mykiss (OCDE 203; ISO 7346; 84/449/CEE, C.1, statique)*

*CL50 (96 h) 1,355 mg/l, Cyprinus carpio (OCDE 203; ISO 7346; 84/449/CEE, C.1, statique)*

*Données relatives à : Copper(2+), tetrakis[N-propyl-N-[2-(2,4,6-trichlorophenoxy)ethyl]-1H-imidazole-1-carboxamide-.kappa.O1]-, dichloride*

*Invertébrés aquatiques:*

*CL50 (48 h) 0,468 mg/l, Daphnia magna (Ligne dir. 202 de l'OCDE, 1ère partie, statique)*

*Données relatives à : Copper(2+), tetrakis[N-propyl-N-[2-(2,4,6-trichlorophenoxy)ethyl]-1H-imidazole-1-carboxamide-.kappa.O1]-, dichloride*

*Plantes aquatique(s):*

*CE50 (96 h) 0,0536 mg/l (taux de croissance), Scenedesmus subspicatus (Ligne directrice 201 de l'OCDE)*

### 12.2. Persistance et dégradabilité

Evaluation de la biodégradabilité et de l'élimination (H<sub>2</sub>O):

Difficilement biodégradable (selon critères OCDE).

Le produit n'a pas été testé. L'indication est déduite des propriétés des différents constituants.

*Données relatives à : Copper(2+), tetrakis[N-propyl-N-[2-(2,4,6-trichlorophenoxy)ethyl]-1H-imidazole-1-carboxamide-.kappa.O1]-, dichloride*

*Evaluation de la biodégradabilité et de l'élimination (H<sub>2</sub>O):*

*Difficilement biodégradable (selon critères OCDE).*  
-----

### **12.3. Potentiel de bioaccumulation**

Evaluation du potentiel de bioaccumulation:

Le produit n'a pas été testé. L'indication est déduite des propriétés des différents constituants.

*Données relatives à : Prochloraze chlorure de cuivre*

*Potentiel de bioaccumulation:*

*Facteur de bioconcentration: 200, Oncorhynchus mykiss*

*L'accumulation dans les organismes n'est pas attendue. Le produit n'a pas été testé. L'indication donnée est dérivée de substances/produits ayant une structure ou une composition similaire.*  
-----

### **12.4. Mobilité dans le sol**

Evaluation du transport entre les compartiments environnementaux:

Le produit n'a pas été testé. L'indication est déduite des propriétés des différents constituants.

*Données relatives à : Prochloraze chlorure de cuivre*

*Evaluation du transport entre les compartiments environnementaux:*

*En cas de rejet dans le sol, le produit s'infiltré et peut - en fonction de la biodégradation - être transporté dans les zones plus profondes du sol avec de grands volumes d'eau.*  
-----

### **12.5. Résultats des évaluations PBT et VPVB**

Le produit ne contient pas de substance satisfaisant au critère PBT

(Persistant/bioaccumulable/toxique) ou au critère vPvB (très Persistant et très bioaccumulable)

### **12.6. Autres effets néfastes**

Le produit ne contient pas de substances listées dans le Règlement (CE) No 1005/2009 relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone.

### **12.7. Indications complémentaires**

Autres informations sur l'écotoxicité:

Ne pas laisser pénétrer le produit dans l'environnement sans contrôle.

---

## **SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination**

### **13.1. Méthodes de traitement des déchets**

Doit être dirigé vers une installation d'incinération adaptée en respectant les contraintes réglementaires locales.

Emballage non nettoyé:

Les emballages usagés doivent être vidés de façon optimale et être éliminés comme le produit.

## SECTION 14: Informations relatives au transport

### Transport terrestre

#### ADR

Numéro ONU	UN3082
Nom d'expédition des Nations unies:	MATIERE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A. (contient PROCHLORAZE CHLORURE DE CUIVRE)
Classe(s) de danger pour le transport:	9, EHSM
Groupe d'emballage:	III
Dangers pour l'environnement:	oui
Précautions particulières à prendre par l'utilisateur:	Code de restriction en tunnel: E

#### RID

Numéro ONU	UN3082
Nom d'expédition des Nations unies:	MATIERE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A. (contient PROCHLORAZE CHLORURE DE CUIVRE)
Classe(s) de danger pour le transport:	9, EHSM
Groupe d'emballage:	III
Dangers pour l'environnement:	oui
Précautions particulières à prendre par l'utilisateur:	Aucun connu

### Transport fluvial intérieur

#### ADN

Numéro ONU	UN3082
Nom d'expédition des Nations unies:	MATIERE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A. (contient PROCHLORAZE CHLORURE DE CUIVRE)
Classe(s) de danger pour le transport:	9, EHSM
Groupe d'emballage:	III
Dangers pour l'environnement:	oui
Précautions particulières à prendre par l'utilisateur:	Aucun connu
Transport par voie navigable en bateau	Non évalué

citerne:

**Transport maritime**

## IMDG

Numéro ONU: UN 3082  
 Nom d'expédition des Nations unies: MATIERE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A. (contient PROCHLORAZE CHLORURE DE CUIVRE)  
 Classe(s) de danger pour le transport: 9, EHSM  
 Groupe d'emballage: III  
 Dangers pour l'environnement: oui  
 Polluant marin: OUI  
 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur: Aucun connu

**Sea transport**

## IMDG

UN number: UN 3082  
 UN proper shipping name: ENVIRONMENTAL LY HAZARDOUS SUBSTANCE, LIQUID, N.O.S. (contains PROCHLORAZ COPPER CHLORIDE)  
 Transport hazard class(es): 9, EHSM  
 Packing group: III  
 Environmental hazards: yes  
 Marine pollutant: YES  
 Special precautions for user: None known

**Transport aérien**

## IATA/ICAO

Numéro ONU: UN 3082  
 Nom d'expédition des Nations unies: MATIERE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A. (contient PROCHLORAZE CHLORURE DE CUIVRE)  
 Classe(s) de danger pour le transport: 9, EHSM  
 Groupe d'emballage: III  
 Dangers pour l'environnement: oui  
 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur: Aucun connu

**Air transport**

## IATA/ICAO

UN number: UN 3082  
 UN proper shipping name: ENVIRONMENTAL LY HAZARDOUS SUBSTANCE, LIQUID, N.O.S. (contains PROCHLORAZ COPPER CHLORIDE)  
 Transport hazard class(es): 9, EHSM  
 Packing group: III  
 Environmental hazards: yes  
 Special precautions for user: None known

**14.1. Numéro ONU**

Voir les entrées correspondantes au numéro UN pour les réglementations respectives dans les tableaux ci-dessus.

#### **14.2. Nom d'expédition des Nations unies**

Voir les entrées correspondantes à la désignation officielle de transport pour les réglementations respectives dans les tableaux ci-dessus.

#### **14.3. Classe(s) de danger pour le transport**

Voir les entrées correspondantes aux "classes de danger pour le transport" pour les réglementations respectives dans les tableaux ci-dessus.

#### **14.4. Groupe d'emballage**

Voir les entrées correspondantes aux "groupes d'emballage" pour les réglementations respectives dans les tableaux ci-dessus.

#### **14.5. Dangers pour l'environnement**

Voir les entrées correspondantes aux "risques pour l'environnement" pour les réglementations respectives dans les tableaux ci-dessus.

#### **14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur**

Voir les entrées correspondantes aux "précautions particulières pour l'utilisateur" pour les réglementations respectives dans les tableaux ci-dessus.

#### **14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention MARPOL 73/78 et au recueil IBC**

#### **Transport in bulk according to Annex II of MARPOL73/78 and the IBC Code**

règlement:	Non évalué	Regulation:	Not evaluated
Expédition approuvée:	Non évalué	Shipment approved:	Not evaluated
Nom de la pollution:	Non évalué	Pollution name:	Not evaluated
Catégorie de la pollution:	Non évalué	Pollution category:	Not evaluated
Type de navire:	Non évalué	Ship Type:	Not evaluated

## **SECTION 15: Informations réglementaires**

### **15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**

Rubrique(s) des ICPE (France) - (Fabrication et/ou Emploi et/ou Stockage): 1172

Code de la Sécurité Sociale, Art. L 461-1 à L 461-8 (France): 9, 25, 84

L'utilisateur de ce produit phytosanitaire doit être avisé de la façon suivante: 'Respectez les instructions d'utilisation pour éviter les risques pour l'homme et l'environnement.' (Directive 1999/45/CE, Article 10, N°. 1.2 )

▮ Mesures spécifiques de contrôle de l'exposition définies par les autorités françaises.

Pour les opérateurs : porter des gants et des vêtements de protection non tissés pendant toutes les phases de manipulation du produit. Pour l'ensachage et le nettoyage, porter en plus une protection respiratoire (masque de type P2 minimum).

Pour les semeurs : le port de gants est recommandé pendant la manipulation des semences traitées avec le produit.

## 15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Des conseils sur la manipulation du produit se trouvent en section 7 et 8 de cette fiche de données de sécurité.

## SECTION 16: Autres informations

En matière de protection des travailleurs, l'arrêté du 12 septembre 2006 précise les délais de rentrée suivants sur les parcelles traitées: - Cultures à l'extérieur de locaux : délai minimum de 6 heures après la fin de la pulvérisation / - Cultures à l'intérieur de locaux : délai minimum de 8 heures après la fin de la pulvérisation et après ventilation des locaux / - Préparations comportant au moins une des phrases de risques suivantes : R 36, R 41, R 38 : délai minimum de 24 heures après la fin de la pulvérisation / - Préparations comportant au moins une des phrases de risques suivantes : R 42, R 43 : délai minimum de 48 heures après la fin de la pulvérisation.

Texte intégral des classifications, incluant les indications de danger, les symboles de danger, les phrases R et les mentions de danger, si mentionnés dans les sections 2 et 3:

Xn	Nocif.
N	Dangereux pour l'environnement.
22	Nocif en cas d'ingestion.
50/53	Très toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.
Aquatic Acute	Danger pour le milieu aquatique - aigu
Aquatic Chronic	Danger pour le milieu aquatique - chronique
Acute Tox.	Toxicité aiguë
H302	Nocif en cas d'ingestion.
H400	Très toxique pour les organismes aquatiques.
H410	Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Les données contenues dans cette fiche de données de sécurité reposent sur notre expérience et nos connaissances actuelles; elles décrivent le produit quant aux exigences en matière de sécurité. Les données ne peuvent en aucun cas être considérées comme des spécifications du produit. Ni les spécifications du produit, ni les domaines d'application du produit ne peuvent être déduits des données figurant dans cette fiche de données de sécurité. Il incombe à l'acquéreur de nos produits de s'assurer que tous les droits d'exclusivité et toutes les lois existantes sont observés.

Les traits verticaux sur le bord gauche indiquent les modifications par rapport à la version précédente.